

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

DELIBERATION N°2019.00078

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER CHAPPE-FERDINAND (SAINT-ETIENNE) - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE UN BENEFICIAIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 février 2019

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de présents : 55
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Bernard BONNET, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Annie GREGOIRE, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance

M. Marc CHASSAUBENE
Le 19 mars 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190307-D20190007810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190319

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER CHAPPE-FERDINAND (SAINT-ETIENNE) - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE UN BENEFICIAIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau du 24 janvier 2019 a validé un projet finançable par Saint-Etienne Métropole au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dans le quartier Chappe-Ferdinand à Saint-Etienne.

A ce titre, une opération a été retenue et a fait l'objet d'une participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 4 355 €.

Cette opération, sise 38 rue Neyron à Saint-Etienne, immeuble géré par le propriétaire bailleur représenté par la SOLIHA BLI LOIRE nécessite des travaux complémentaires.

Le programme initial visait à réaliser des travaux de réfection de la toiture et de la charpente, de mise aux normes électriques, de mise en peinture de la porte d'entrée de l'immeuble, et de serrurerie.

La mono-propriété a voté des travaux complémentaires portant sur la reprise d'un escalier avec la création d'un chevêtre.

Ces travaux impactent le montant de la participation initiale de Saint-Etienne Métropole. Le complément de subvention de Saint-Etienne Métropole pour ce complément de travaux s'élève à 591 €.

La présente délibération a pour objet d'autoriser un complément de subvention sur cette opération et la signature d'un avenant n°1 à la convention partenariale entre le bailleur du 38 rue Neyron à Saint-Etienne, représenté par la SOLIHA BLI LOIRE et Saint-Etienne Métropole.

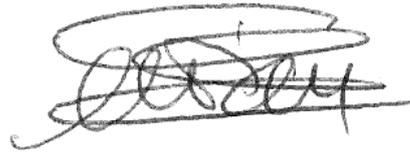
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **acte le complément de subvention à hauteur de 591 € pour l'opération du propriétaire bailleur du 38 rue Neyron à Saint-Etienne, représenté par la SOLIHA BLI LOIRE ;**
- **approuve l'avenant n°1 à la convention précitée ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 correspondant.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU